

## Exigences préalables à l'entrée en formation pédagogique

- ▶ La licence club FFVoile en cours de validité (attestation d'assurance)
- ▶ Le niveau technique 5 FFVoile sur un support (naviguer de façon performante et responsable)
- ▶ Attestation de natation (100 mètres avec passage sous un obstacle en surface de 1 mètre de long)
- ▶ Permis de conduire d'un bateau de plaisance à moteur (facultatif pour la croisière)
- ▶ Attestation de formation sur la conduite à tenir face à un accidenté nautique ou AFPS ou PSC1

## Formation pédagogique

- Alternance de temps de formation théorique et de mises en situation pratique d'encadrement (public support ou auto encadrement)
- Validation progressive de l'ensemble des 6 UCC



Pas d'intervention auprès d'un public support sans présence permanente d'un formateur avant d'avoir validé et certifié l'UCC1.

## Après la formation

**Avant jury** : entre la fin de formation, sanctionnée par la validation des 6 UCC et la délibération du jury, possibilité de travailler en tant que stagiaire sur présentation de l'attestation de réussite (voir encart central détachable dans le livret de certification du moniteur / Formation du moniteur) dans le cadre d'une convention de stage en situation entre le centre de formation et la structure employeur.

**Après réunion du jury** : Délivrance du CQP d'AMV = prérogatives d'encadrement rémunéré sur la ou les familles de supports pour lesquels le stagiaire a obtenu le niveau 5 FFVoile.

**Exemple** : un stagiaire a validé un niveau 5 en dériveur, il peut encadrer le dériveur. Si il veut encadrer d'autres familles de supports, il doit passer le niveau 5 sur un des supports concernés, mais conserve les acquis de sa formation pédagogique.